

Demierre Daniel  
La Calmogne 12  
1633 marsens  
026 915 32 92  
www.danieldomierre  
Luimeme@danieldomierre.ch

Marsens, le 27 janvier 2019

### Recommandé

Chambre pénale du Tribunal cantonal  
R. des Augustins 13  
CP 1654

**Concerne:** Demande de délais pour recourir concernant l'  
Ordonnance de non-entrée en matière du 18 janvier 2019 1701 Fribourg

Madame, Monsieur, bonjour,

Le 18 janvier 2019, par courrier recommandé No 98.33.121927. 00037488, le Ministère public me faisait parvenir une ordonnance de non-entrée en matière sous la signature de Monsieur le Procureur général adjoint Raphaël Bourquin. (En copie)  
Je l'ai reçue le 21 janvier. (Acte de livraison en annexe)  
Un droit de recours de 10 jours m'a été octroyé.

Une plainte liée à cette affaire à été déposée chez le Préfet (dossier 2018-3006). Depuis la lettre du Préfet du 30 octobre 2018(en annexe) , je n'ai plus de nouvelles de lui. L'ordonnance du Procureur Bourquin mentionne dans annexes le retour du dossier 2018-3006 à la préfecture par le même courrier. En l'absence de cette réponse préfectorale, je ne peux me déterminer en connaissance de cause quand à la suite à donner à ma plainte contre inconnu et de suite, faire valoir mon droit de recours concernant l'ordonnance citée en titre. J'ai encore espoir de trouver une solution conciliée à cette affaire.

C'est pourquoi, je vous demande de m'accorder un délais supplémentaire, afin que je puisse décider au fait des choses et en connaissance des conclusions du Préfet.

En espérant que vous pourrez m'accorder cette demande, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer , Madame, Monsieur, mes bonnes salutations.

Copie: Préfecture de la Gruyère, 1630 Bulle  
Commune de Marsens, 1633 Marsens

Annexes : mentionnées (3)